

Alors que s'ouvre mardi 5 avril le débat sur la laïcité lancé par l'UMP, les évêques ont adressé, de Lourdes, à la fois une mise en garde et un rappel de leur propre vision de la laïcité

Mardi, l'Église catholique, comme d'ailleurs la plupart des autres religions, a choisi de ne pas participer au débat sur la laïcité organisé par l'UMP. Elle s'est fait représenter par des «observateurs». Mais c'est de Lourdes, où les évêques ont ouvert leur Assemblée plénière de printemps, qu'est venue sa réponse. Une réponse vigoureuse, par la bouche du [cardinal André Vingt-Trois](#), archevêque de Paris et président de la Conférence épiscopale, qui, dans un discours musclé et politique, n'a pas hésité à critiquer à la fois les conditions du débat, et le risque que celui-ci faisait courir à la liberté religieuse en France.

Après avoir évoqué la déclaration de la [Conférence des responsables de culte en France](#), dans laquelle bouddhistes, catholiques, juifs, musulmans, orthodoxes et protestants ont déjà exprimé leurs réticences, il a insisté sur le danger de voir ce débat cristalliser un malaise, mais aussi de réduire la compréhension de la laïcité « à sa conception la plus fermée »: celle du refus de toute expression religieuse dans la société.

L'archevêque de Paris a même donné les exemples de « certaines pratiques administratives qui versent dans cette manière de voir », citant les difficultés rencontrées aujourd'hui par les responsables religieux dans les prisons, les lycées ou les hôpitaux

Un raidissement à l'encontre des religions à droite comme à gauche

La crainte de l'Église catholique, explique ainsi le P. Matthieu Rougé, aumônier des parlementaires, « c'est que, sous prétexte de vouloir protéger la société de la religion, on en finisse par limiter toute expression religieuse dans l'espace public ».

De ce point de vue, les récents propos, maladroits, du ministre de l'intérieur, Claude Guéant, envisageant d'interdire le port de signes religieux aux usagers des services publics, n'ont fait qu'aviver ces craintes. Au-delà, c'est toute la volonté de l'Église de s'impliquer dans le débat politique, économique et social, comme elle l'a fait encore récemment à propos des [lois de bioéthique](#), qui pourrait se trouver ainsi remise en cause. Ce raidissement à l'encontre des religions existe aussi bien à droite qu'à gauche de l'hémicycle, observe le P. Rougé, rappelant que lors de la journée organisée récemment par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale sur ce thème de la laïcité, « la tonalité à l'encontre de la religion était très dure, celle-ci étant souvent assimilée à de l'obscurantisme ».

Sur la même ligne, Mgr Hippolyte Simon, archevêque de Clermont, vice-président du Conseil permanent de l'épiscopat, s'est élevé mardi à Lourdes contre la tentation du « simplisme » : « L'État doit être cohérent avec le principe posé par la loi de 1905 complétée au fil des années par toute une jurisprudence qui en permet une mise en oeuvre intelligente », explique-t-il, critiquant le fait que «les responsables d'administration croient souvent, faute de formation, que les religions sont interchangeables».

Le travail et la réflexion n'ont pas manqué sur ce sujet

Sous prétexte de respecter le pluralisme religieux, l'État, observent en effet les responsables catholiques, considère les religions d'une manière « générique », sans tenir compte des spécificités de chacune. Ils s'inquiètent ainsi de la tendance, dans les prisons ou les hôpitaux, à ne réserver aux cultes que l'usage d'une vague salle multireligieuse, sans tenir compte du caractère propre qui s'attache à la chapelle pour les catholiques. Ou encore, dans un contexte de restriction budgétaire, à diminuer la part de ce qui est consacré au culte catholique au profit des autres religions. Ce qui se passe assez clairement dans l'armée, et, de manière plus diffuse, [dans les hôpitaux](#).

Au total, « nous n'avons pas vraiment besoin d'un grand débat pour mieux connaître les textes de référence et surtout pour les appliquer avec tolérance et intelligence », a conclu le cardinal Vingt-Trois. De fait, à Lourdes, l'ensemble des évêques soulignaient que le travail et la réflexion n'ont pas manqué sur ce sujet ces dernières années, et que l'État devrait en tenir compte, plutôt que d'aviver les tensions.

Pour preuve, le P. M. Rougé devait apporter ce soir aux membres de l'UMP un gros livre, intitulé Liberté religieuse et régime des cultes : 1 800 pages, rédigées en 2005 par des experts de l'Église catholiques, juristes, historiens, où sont recensés l'ensemble des textes et jurisprudences s'attachant aux régimes des cultes depuis 1905. Le code de la laïcité, en quelque sorte, réclamé aujourd'hui par l'UMP...

Isabelle DE GAULMYN et Martine DE SAUTO (à Lourdes)